

8 N. 1108

NOTICE

SUR

UN SQUELETTE DE BALEINOPTÈRE.

X (283)

Extrait de la Bibliothèque médicale nationale et étrangère , cahier de Mai

NOTICE

SUR

UN SQUELETTE DE BALEINOPTÈRE,

EXPOSÉ A BRUXELLES EN JUIN ET JUILLET 1828 ;

PAR

P.-L. VANDER LINDEN,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE L'ACADEMIE DE BRUXELLES,
PROFESSEUR DE ZOOLOGIE, ETC.

(285)

Lue à la Société des sciences médicales et naturelles, le 7 juillet 1828.

BRUXELLES,

DE L'IMPRIMERIE DE P.-J. VOGLET,
RUE DE RUYSBROECK, N° 830.

1828.



NOTICE

sur

UN SQUELETTE DE BALEINOPTÈRE ,

Exposé à Bruxelles en juin et juillet 1828.

Le beau squelette de cétacé que l'on voit actuellement en cette ville, provient d'un individu trouvé mort en mer, à peu de distance du port d'Ostende, au mois de novembre 1827. On en a publié une lithographie, qu'on dit faite d'après nature, et qui prouve évidemment que cet animal appartient au genre *Baleinoptère* de Lacépède, et à son second sous-genre caractérisé par des plis longitudinaux sous la gorge et sous le ventre. En effet, on y remarque à peu de distance de la queue une pinne dorsale, ayant sa pointe dirigée en arrière ; à la partie inférieure du corps, il y a de larges plis longitudinaux qui s'étendent depuis l'extrémité du museau jusqu'aux deux tiers de la longueur totale ; la couleur du dos paraît plus foncée que celle du ventre, mais on y remarque des marbrures plus pâles, qui ne sont que des plaques dont l'épiderme avait été enlevé, comme me l'a dit une personne qui a vu l'animal sur la côte.

Mais une particularité qui paraîtra plus remarquable et qui a besoin d'être éclaircie, c'est que l'animal est représenté avec une touffe de poils au dessus de la bouche à l'extrémité du museau. Cette prétendue barbe a été conservée et se trouve attachée au squelette. Je me suis assuré que ce n'est autre chose qu'une réunion de quelques fanons fort courts ; quelques-uns sont formés d'une lame étroite bifide à l'extrémité, et bordée d'un côté et au bout, de cils longs et nombreux ; d'autres paraissent n'avoir qu'une lame extrêmement courte, et sont formés presqu'en entier par des crins épais ; de sorte que leur réunion, surtout vue à quelque distance, offre toute

ne peuvent être identiques avec ces espèces prétendues.

Quant à la baleinoptère d'Ostende, l'examen de son squelette m'a prouvé qu'il appartient à une espèce différente de celles établies par M. Cuvier.

N'ayant pu consulter les ouvrages de Camper et d'Albers, mes seuls moyens de comparaison ont été ceux de Cuvier, de Lacépède et de Rudolphi, qui m'ont cependant fourni toutes les données nécessaires.

Les personnes qui ne sont point à même de voir le squelette peuvent consulter *l'Ostéographie* que M. Dubar vient d'en publier. Quoique les planches lithographiées qui l'accompagnent ne soient pas fort nettes, et que la partie descriptive ne soit elle-même pas exempte d'erreurs (1), cependant tel qu'il est, cet ouvrage peut suffire pour reconnaître les caractères spécifiques qui distinguent cet animal, et que je vais essayer de vous exposer.

La position du squelette m'a empêché d'examiner plusieurs parties importantes et surtout la face supérieure et occipitale de la tête, dont je ne puis rien dire. La mâchoire supérieure est proportionnellement plus large que dans l'espèce de la Méditerranée et même, à ce qu'il me paraît, que dans celle du Cap. Les apophyses mastoïdes sont beaucoup plus écartées que dans ces dernières et même un peu plus que dans celles de Berlin. Leur distance forme la plus grande largeur de la tête.

Les maxillaires inférieurs me paraissent se courber en dehors, à peu près comme dans l'espèce du Cap. Mais ce qui les distingue de ceux des autres espèces, c'est la grandeur de leur apophyse coronoïde, qui est à peu près aussi haute que le corps même de l'os. Elle est au contraire à peine saillante dans l'espèce

(1) M. Dubar donne, par exemple, le nom d'os palatins aux maxillaires supérieurs; les intermaxillaires sont appelés par lui os propres du nez; il donne quelquefois le temporal comme occipital, et le frontal comme temporal, etc.

du Cap , et égale à peine le quart de la hauteur de l'os dans celle de la Méditerranée. Dans le squelette de Berlin, cette apophyse est assez grande , mais cependant dépasse à peine en hauteur la moitié de l'os , dont la courbure d'ailleurs est presque nulle. Il faut remarquer aussi que dans l'espèce d'Ostende, ces os ne présentent aucune courbure bien sensible vers le haut ou vers le bas.

Les vertèbres sont au nombre de 54 visibles , mais comme la nageoire caudale a été conservée, on peut juger que le tronçon qui la soutient , renferme encore au moins quatre vertèbres , et peut-être davantage. Il y aurait donc alors au moins 58 vertèbres en tout , et certainement il y en a plus de 54 qui est le nombre de celles du squelette de Berlin , auquel il n'en manque aucune ; l'espèce du Cap n'en a que 52, et on ne connaît pas leur nombre pour celle de la Méditerranée.

Le squelette d'Ostende a six vertèbres cervicales toutes libres. Dans l'espèce du Cap il y en a sept , et l'axis est en partie soudé à la troisième. M. Rudolphi ne compte que cinq cervicales , toutes libres , au squelette de Berlin. M. Hunter parle d'un squelette qui en avait sept. On ne connaît pas les cervicales de l'espèce de la Méditerranée.

L'Atlas a ses apophyses transverses assez longues , et simples , tandis qu'elles sont doubles dans les autres cervicales : mais leurs branches se réunissent dans l'axis et la suivante pour former un anneau complet , et demeurent séparées dans les trois dernières ; la branche inférieure est même très courte dans la sixième (1).

Le squelette d'Ostende a quatorze côtes de chaque côté ; mais la première étant bifide à son extrémité supérieure et s'articulant avec deux vertèbres , il y en a quinze dorsales. Il est

(1) Il paraît, dit M. Dubar, qu'à sa sortie du crâne la moelle épinière s'engage dans le canal rachidien formé par des apophyses latérales des trois premières cervicales, pour de là se rendre dans le vrai canal vertébral qui commence à la cinquième cervicale. Il ne donne cela que comme une conjecture, mais que la simple inspection du squelette fait tomber.

singulier qu'à gauche la première côte ait sa branche antérieure beaucoup moins forte et plus courte que la postérieure, tandis que dans celle du côté droit les deux branches sont à peu près égales en longueur et en épaisseur. Dans le squelette de Berlin il y a une côte de moins, mais la première étant aussi bifide et articulée avec deux vertèbres, il y a quatorze dorsales. Dans le squelette du Cap il y a quatorze côtes et quatorze dorsales. On ne connaît pas leur nombre dans l'espèce de la Méditerranée.

Les côtes s'articulent avec les apophyses transverses des vertèbres comme dans les squelettes de Paris et de Berlin ; mais les cinq premières ont une tête ou apophyse qui se dirige vers le corps de la vertèbre sur lequel on observe dans les quatre premières un tubercule qui remplace la branche inférieure de l'apophyse transverse des cervicales, et paraît destiné à l'articulation de la tête de la côte correspondante. Cependant il n'y a que la tête des deuxième et troisième côtes qui puisse atteindre, et à peine seulement, le corps de la vertèbre ; elle est trop courte à la quatrième ainsi qu'à la première, qui d'ailleurs n'en a qu'à sa branche postérieure ; elle est encore plus courte à la cinquième, et nulle ou à peine sensible à la sixième et aux suivantes. D'après M. Cuvier, dans le squelette du Cap, les deuxième, troisième et quatrième côtes seules ont des têtes ; encore paraissent-elles à peine pouvoir atteindre le corps de la vertèbre. M. Rudolphi ne dit rien à cet égard pour le squelette de Berlin, et ses figures ne nous apprennent rien non plus.

Les côtes de la première paire s'aplatissent et s'élargissent considérablement à leur extrémité inférieure où elles s'articulent avec l'os unique qui constitue le sternum. Cet os est aussi fort aplati et offre à peu près la forme d'une croix à branches obtuses et arrondies dont la postérieure est beaucoup plus courte que les autres. Dans le squelette du Cap, le sternum a presque la forme d'un fer à cheval. On ne connaît pas celui des autres espèces.

Les côtes de la seconde paire offrent au bord antérieur de leur extrémité inférieure une petite apophyse pointue et bifide qui remonte dans la direction du corps de l'os. La dernière côte est moins courbée que les autres.

Les os en V, commencent à la trente-septième vertèbre qui est la seizième postdorsale, et le dernier est placé à la partie postérieure de la cinquante-deuxième. Il en a seize en tout : les deux premiers et le dernier sont formés de deux pièces séparées. Dans le squelette du Cap les os en V commencent après la onzième postdorsale. M. Cuvier n'en donne pas le nombre, mais il dit que le premier est formé de deux pièces et qu'ils se rédivisent de nouveau en arrière. Dans le squelette de Berlin ces os commencent en arrière de la quinzième postdorsale ; ils sont au nombre de quatorze, tous entiers à ce qu'il paraît : mais les neuf antérieurs offrent seuls une bifurcation et les cinq suivants qui sont fort petits ont une forme presque globuleuse et ressemblent à des os sesamoïdes.

M. Cuvier dit que dans le squelette du Cap, à commencer de la quinzième postdorsale, le corps de chaque vertèbre est percé de chaque côté en haut et en bas d'un gros trou pour les vaisseaux. Dans le squelette de Berlin la dix-septième postdorsale et les suivantes jusqu'à la vingt-cinquième inclusivement, offrent de chaque côté un canal vertical à la base de l'apophyse transverse. Ces canaux existent aussi dans le squelette d'Ostende à la base de l'apophyse transverse ou du tubercule qui en tient lieu, depuis la vingt-quatrième postdorsale jusqu'à la trente et unième inclusivement. Cependant il se voit du côté gauche seulement dans les deux premières vertèbres de cette série. Mais dans ce même squelette les vertèbres comprises entre le premier et le dernier des os en V, c'est-à-dire, depuis la dix-septième postdorsale jusqu'à la trente et unième inclusivement, offrent en dessous un sillon assez large, dont les bords offrent de chaque côté une large échancrure dans les onze premières de ces vertèbres et sont percées d'un trou transversal dans les quatre suivantes.

L'omoplate du squelette d'Ostende ne diffère presque pas de celle du squelette du Cap. Dans celui de Berlin cet os présente quelque différence dans la position et la proportion des apophyses, et son angle postérieur paraît plus aigu et plus allongé.

La tête de l'humerus est oblique dans celui du Cap. Elle n'est point ou à peine dans les deux autres. Dans tous les trois le cubitus est plus grêle que le radius; mais dans celui d'Ostende son extrémité humérale porte en dehors une forte apophyse en forme de crochet, terminée par une substance tendineuse; dans celui du Cap elle est remplacée par une substance tendineuse de même forme; dans celui de Berlin cette substance n'est point indiquée, mais l'extrémité de l'os est beaucoup plus épaisse que dans les autres.

Dans le squelette d'Ostende, comme dans celui du Cap, les doigts tiennent à l'avant-bras au moyen d'une plaque tendineuse dans laquelle sont épars les os du carpe, qui dans le squelette de Berlin, paraissent plus développés et presque contigus les uns aux autres.

Les trois squelettes ont chacun quatre doigts à la main, mais le nombre des phalanges n'est pas le même; et dans celui d'Ostende les trois premiers métacarpiens sont entièrement soudés ensemble par leur base; ce qui semble indiquer un grand âge. Voici le tableau du nombre des phalanges digitales, non compris les métacarpiens.

	Squel. du Cap.	Squel. de Berlin.	Squel. d'Ostende.
<i>Index.</i>	2	3	4
<i>Médius.</i>	7	5	7
<i>Annulaire.</i>	7	5	6
<i>Petit doigt.</i>	3	3	3

Il faut remarquer que dans la figure du squelette de Berlin, les phalanges ne sont pas fort distinctes, et que M. Rudolphi ne donne pas leur nombre dans le texte. Il paraît qu'à la main gauche du squelette d'Ostende, quelques phalanges

ont été perdues , car leur nombre y est moindre que du côté droit , où il est tel que je l'ai donné plus haut.

Les rudimens du bassin dans le squelette d'Ostende consistent en deux os pairs qui paraissent avoir été placés un de chaque côté de l'anus. Ils sont aplatis et approchent de la figure triangulaire. Mais l'angle qui est supérieur , dans la position qui leur a été donnée , est allongé et s'amincit peu à peu pour se terminer presqu'en pointe avec un léger crochet au bout ; l'angle opposé ou inférieur se prolonge aussi , mais en une lame tronquée presque d'égale largeur partout ; enfin le troisième angle qui est intérieur est plus court que les deux autres , épais et arrondi. Le bord extérieur de l'os qui est le plus grand , se courbe en dedans , de même que celui qui est intérieur et inférieur ; le troisième bord qui est intérieur et supérieur n'offre presque pas de courbure , mais seulement quelques sinuosités. Le bassin des squelettes de Berlin et du Cap est différent. M. Rudolphi ne décrit que la pièce du côté droit , l'autre n'ayant pas été retrouvée. Il l'a fait représenter , en partie enveloppée dans une membrane fibreuse , qui n'en laisse pas bien apercevoir la forme. Cependant on voit très bien qu'elle diffère des pièces analogues du squelette d'Ostende. C'est un os allongé , à peine courbé , comme tronqué aux deux bouts , formé de trois pièces ; les extrêmes ne paraissent avoir en longueur chacun que le tiers de la pièce intermédiaire qui s'élargit dans son milieu en une apophyse latérale , médiocrement saillante. L'os figuré comme rudiment du bassin de l'espèce du Cap a la forme d'un U , dont les branches seraient obliques : il est d'une seule pièce et M. Cuvier le donne comme unique. Mais ne serait-ce point la pièce d'un des côtés seulement ? C'est ce que l'on pourrait au moins soupçonner par analogie , d'après la forme du bassin dans les deux autres espèces. Le squelette de Bremen que M. Cuvier croit de la même espèce que celui de Berlin , paraît cependant avoir un bassin de forme différente , si toutefois , ce qu'on a figuré comme bassin , l'est réellement. Voici ce qu'en dit M. Cu-

vier (1) : « Quant à M. Albers , il dessine sous son squelette » du rorqual du nord, un os de forme singulière , à quatre » branches comme une croix , qui ne ressemble ni aux deux » pièces dont parle M. Rudolphi , ni à ce que j'ai vu. Est-ce un » faux trait du dessinateur ; est-ce une pièce mal rapportée » à cet endroit par ceux qui ont monté , il y a un siècle et » demi , le squelette qu'il a décrit ? » M. Rudolphi dit , que cet os est un énigme pour lui ; et il demande si ce n'est point un hyoïde suspendu mal-à-propos à la place du bassin. N'ayant point l'ouvrage d'Albers sous les yeux , je ne puis comparer cette pièce avec le bassin du squelette d'Ostende. Mais je ferai remarquer que le préparateur de ce dernier a réuni , je ne sais pourquoi , les deux os du bassin , par leur angle interne au moyen d'une pièce de bois ; de sorte que leur ensemble offre à peu près l'apparence d'une croix de Bourgogne. La même chose a pu avoir été faite pour le squelette de Bremen ; et s'il en était ainsi on pourrait même soupçonner qu'il appartient à la même espèce que celui d'Ostende , si d'autre part M. Cuvier ne nous apprenait que M. Albers y compte douze paires de côtes et douze vertébres dorsales.

Il me reste à parler des différences que j'ai observées dans l'os hyoïde. On peut considérer celui du squelette d'Ostende comme formé d'un corps aplati , prolongé antérieurement en deux apophyses inégales et aiguës , moins longues que le corps même , lequel présente une sinuosité au côté opposé : ce corps se prolonge latéralement en deux branches courbées , qui sont plus de quatre fois aussi longues que les apophyses antérieures , et conservent à peu près l'épaisseur du corps ; seulement elles se renflent un peu vers leur milieu et se retrécissent vers le bout. Ces branches paraissent répondre aux cornes postérieures , et les apophyses , indiquées plus haut , aux cornes antérieures. A l'extrémité de ces branches latérales , on a attaché de chaque côté une pièce libre , à peu près de même longueur et de même épaisseur , mais légèrement courbée , et

(1) *Ossemens fossiles. Tome V, part. 1, page 386.*

un peu amincie vers le bout. Ces pièces ne peuvent être que les styloïdes, qui, d'après ce qui a été observé sur d'autres espèces, tiennent par des ligamens ou des cartilages d'un côté à la partie mastoïdienne du crâne et de l'autre aux cornes antérieures de l'hyoïde. Ces cornes dans le squelette du Cap sont très courtes, mais le corps de l'os est proportionnellement plus grand; et au lieu d'être sinué au bord postérieur il y est muni d'un lobe saillant, dont le bord offre lui-même un sinus. Le styloïde est légèrement courbé en S, et comme tronqué aux deux bouts, mais plus épais d'un côté. Dans le squelette de Berlin le styloïde paraît conique, mais légèrement courbé. L'hyoïde offre aussi un lobe postérieur, mais encore plus grand que dans le squelette du Cap, de sorte que le corps de l'os forme une plaque à peu près rhomboïdale, dont l'angle antérieur offre une profonde incision qui forme les cornes antérieures, tandis que les postérieures sont formées par le prolongement des angles latéraux; l'angle postérieur est tronqué et légèrement sinué.

Telles sont les différences les plus saillantes que j'ai rencontrées dans le squelette d'Ostende, en le comparant aux descriptions et aux figures que j'ai eues à ma disposition. Elles paraissent plus que suffisantes pour conclure que ce squelette appartient à une espèce différente de celles que M. Cuvier a établies. Ce squelette constate donc l'existence dans le nord d'une seconde espèce de baleinoptère du sous genre des Rorquals; qui, d'après la localité où elle a été découverte, pourra être nommée *baleinoptère ou rorqual d'Ostende*.